

Enseignement supérieur – Études en médecine et dentisterie

3 382 candidats à l'examen d'entrée en médecine et dentisterie de juillet

L'épreuve de juillet de l'édition 2018 de l'examen d'entrée aux études en médecine et en dentisterie en Fédération Wallonie-Bruxelles s'est tenue ce vendredi 6 juillet 2018. Réunis dans deux palais de Brussels Expo pour la journée d'examen, 3 382 candidats et candidates ont pris part à l'épreuve, qui s'est bien déroulée. Les résultats seront annoncés le 16 juillet.

La première des deux épreuves de l'examen d'entrée aux études en sciences médicales et en sciences dentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles a été organisée ce vendredi 6 juillet 2018.

Sur les 3 615 inscriptions définitivement confirmées, 3 382 candidats et candidates se sont effectivement présentés à Brussels Expo pour prendre part à l'épreuve, soit un taux de participation de 93,6 %.

On compte, comme l'an dernier, deux fois plus de candidates que de candidats. Parmi eux, un quart sont des non-résidents et environ 30 % avaient présenté l'examen d'entrée en 2017. Dans une optique d'inclusivité de l'enseignement supérieur, 23 des participants bénéficiaient d'un aménagement raisonnable accordé par le Jury sur la base de justificatifs médicaux probants, principalement sous la forme de temps supplémentaire.

L'épreuve comportait un total de 120 questions à choix multiples réparties entre le matin et l'après-midi en 2 séries de 60 questions portant sur les 8 matières évaluées : 4 matières scientifiques (chimie, biologie, physique, mathématiques), d'une part, et 4 matières relatives à la communication et à l'analyse critique de l'information (raisonnement, communication, éthique, empathie), d'autre part.

Celles et ceux qui auront obtenu une moyenne d'au moins 10/20 pour chacune des 2 parties et un minimum de 8/20 pour chacune des 8 matières obtiendront leur attestation de réussite. Pour chacun des deux cursus, les non-résidents répondant à ces critères pourraient également faire l'objet d'un classement si leur nombre excède 30 % des réussites. Dans ce cas, seuls les premiers classés d'entre eux seront déclarés lauréats, dans la limite du quota fixé.

L'épreuve, qui s'est bien déroulée, sera délibérée par le Jury dans les 10 jours.

Les résultats individuels seront consultables en ligne par les candidats et candidates dès le 16 juillet 2018, et les attestations de réussite délivrées seront directement téléchargeables.

Celles et ceux qui n'auront pas été déclarés lauréats pourront alors saisir leur seconde chance de réussir l'examen d'entrée lors de l'épreuve du 5 septembre 2018. Les inscriptions pour celle-ci s'ouvriront dès le 18 juillet.

CONTACT

Benjamin Stewart / ARES / T +32 2 225 45 94 / M +32 479 865 833 / benjamin.stewart@ares-ac.be

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE